Fiche d'information du client - EquiPass

VEUILLEZ CONSERVER CETTE FICHE POUR INFORMATION

Vous pourriez être admissible à l'EquiPass si :

- ✓ vous résidez à Ottawa et que votre revenu ou celui de votre famille est inférieur au montant établi;
- √ des membres de votre famille ne sont pas admissibles au laissez-passerCommunautaire;
- √ vous avez moins de 18 ans et que votre famille participe au Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG);
- ✓ vous êtes un réfugié parrainé par le secteur privé ou un demandeur d'asile.

Pour que vous et les membres de votre famille puissiez obtenir l'EquiPass, vous devez remplir un formulaire de demande, fournir la documentation nécessaire et faire approuver votre demande.

Vous n'êtes PAS admissible à l'EquiPass si vous êtes :

- x le principal bénéficiaire de prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) (mais vous êtes admissible à un laissez-passer Communautaire moins cher);
- x le bénéficiaire de prestations pour le transport au titre du RPG (après un an, vous pourriez être admissible; tous les enfants de moins de 18 ans, eux, le sont);
- x âgé de 65 ans ou plus (vous êtes alors admissible à un laissez-passer pour aîné* moins cher. Notez que vous ne pouvez bénéficier que d'un seul rabais. Seront évalués sur demande les cas des aînés dont le revenu correspond à celui établi pour avoir droit à l'EquiPass qui auraient avantage à bénéficier de ce programme plutôt que du rabais pour aînés).

Quels sont les documents à soumettre avec ma demande ?

également être pris en compte.

Les documents suivants doivent accompagner votre demande dûment remplie pour chaque membre de la famille qui y est nommé.

Personr	nes seules ou familles :
	Une copie de votre avis de cotisation 2022 ou 2023 de l'Agence du revenu du Canada. (Fournir des copies seulement – aucun document ne sera retourné)
	Les parents ou tuteurs ayant des personnes à charge de 17 ans et moins doivent fournir une copie du relevé de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) ou de la Prestation ontarienne pour enfants (POE).
Demano	leurs n'ayant jamais produit de déclaration de revenus :
	Si vous avez 18 ou 19 ans ou que vous n'avez jamais produit de déclaration de revenus, veuillez inclure : une copie de vos trois (3) derniers talons de paie pour tout emploi occupé au cours des 12 derniers mois ou tout relevé d'emploi annuel (feuillet T4, T4A ou autre) reçu à ce jour.
	Nota : Dans cette situation, le rabais EquiPass est octroyé pour un an. Pour être admissible à l'EquiPass après la première année, vous devrez présenter une nouvelle demande et fournir un avis de cotisation après le dépôt de votre déclaration de revenus l'année suivante.
Réfugié	s ou nouveaux arrivants
	Si vous êtes un nouvel arrivant ou un réfugié récent au Canada et que vous n'avez pas produit de déclaration de revenus :
	 Une copie de votre fiche d'établissement (Citoyenneté et Immigration Canada [CIC], formulaire IMM 1000) et des ententes de parrainage ou des paiements, y compris les talons de chèques du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), le cas échéant.

Une copie de votre document de statut de réfugié (IMM1442). Les formulaires IMM1263 et 5292 peuvent

- Une copie de votre talon de prestations d'Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour le mois en cours.
- Si vous occupez actuellement un emploi, une copie de vos trois (3) derniers talons de paie pour tout emploi occupé au cours des 12 derniers mois ou tout relevé d'emploi annuel (feuillet T4, T4A ou autre) reçu à ce jour.
- Si vous êtes parrainé par le secteur privé, une lettre de votre parrain ou groupe de parrainage qui confirme votre revenu mensuel ou annuel.

Nota : Dans cette situation, le rabais EquiPass est octroyé pour un an. Pour être admissible à l'EquiPass après la première année, vous devrez présenter une nouvelle demande et fournir un avis de cotisation après le dépôt de votre déclaration de revenus l'année suivante.

Si ce qui précède ne s'applique pas à vous, veuillez communiquer avec nous.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les documents susmentionnés, veuillez communiquer avec OC Transpo à l'adresse equipass @ottawa.ca ou au 613-560-5000 pour en savoir plus. Les clients sourds ou ayant une déficience auditive peuvent utiliser le service de relais téléphonique de leur fournisseur de services, ou appeler au 7-1-1 avec un ATS.

Où dois-ie envoyer ma demande dûment remplie?

La demande doit être envoyée dans une enveloppe cachetée adressée à « OC Transpo – a/s de : EquiPass – demandes ».

Par la poste :

OC Transpo a/s: EquiPass – demandes 925, chemin Belfast

Ottawa (Ontario) K1G 0Z4

Par télécopieur :

613-746-7648

En personne:

Centres de service à la clientèle d'OC Transpo :

- Centre Rideau 3^e étage
- Merci de communiquer avec OC Transpo au 613-560-5000 pour connaître les heures d'ouverture.

Centres du service à la clientèle de la Ville d'Ottawa:

- Hôtel de ville/Laurier (110, avenue Laurier Ouest)
- Place Ben-Franklin/Nepean (101,promenade Centrepointe)
- Kanata (580, chemin Terry-Fox)
- Orléans (255, boulevard Centrum)

SINON, appelez OC Transpo au 613-560-5000 pour connaître les autres options.

Aux fins de suivi, veuillez noter ce qui suit :

Date d'envoi de la demande	Méthode de livraison ou lieu du dépôt						
	☐ Par la poste						
	☐ Dépôt Lieu :						
N'oubliez pas d'inclure des copies des documents suivants (le cas échéant) :							
 □ Avis de cotisation □ Relevé de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) ou de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) □ Trois (3) derniers talons de paie pour tout emploi occupé au cours des 12 derniers mois □ Fiche d'établissement/PAR et talon de chèque/lettre du parrain 							
Est-ce que tous les membres de 18 ans et plus de votre ménage ont signé la demande? ☐ Oui ☐ Non							

Questions et réponses

Qu'est-ce que l'EquiPass?

L'EquiPass est un laissez-passer mensuel ou par passage unique à prix réduit offert aux personnes dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu (SFR) établi par le gouvernement du Canada.

L'EquiPass peut-il être partagé ?

Non. L'EquiPass <u>n'est pas</u> transférable. Le rabais EquiPass doit être appliqué à la carte PRESTO de chaque membre de la famille. Chaque personne n'est admissible qu'à un seul rabais EquiPass; tout duplicata sera annulé.

Comment puis-je savoir si je suis admissible à l'EquiPass?

Votre revenu familial doit être inférieur au seuil de faible revenu établi chaque année par le gouvernement du Canada. Le tableau ci-dessous indique celui pour 2022.

Admissibilité du revenu selon le seuil de faible revenu de 2022

Taille de la famille	Revenu annuel net
1 personne	24 347 \$
2 personnes	29 632 \$
3 personnes	36 898 \$
4 personnes	46 033 \$
5 personnes	52 418 \$
6 personnes	58 133 \$
7 personnes ou plus	63 848 \$

J'ai plus de 18 ans, mais je vis avec ma famille ou mes parents. Suis-je admissible?

Vous pouvez faire une demande qui sera évaluée. Les enfants adultes vivant chez leurs parents ou tout autre membre du ménage âgé de 18 ans et plus doivent présenter une demande distincte; elles seront examinées séparément.

Que se passe-t-il si nous sommes deux familles vivant sous le même toit ou que des non-membres de la famille vivent avec nous?

Les membres de la famille demeurant à la même adresse comprennent les parents, les conjoints et toute personne à charge de 17 ans et moins. Si une autre famille ou des proches demeurent à la même adresse, des demandes distinctes doivent être remplies. Les adultes célibataires de plus de 18 ans demeurant à la même adresse doivent remplir leur propre demande.

Comment puis-je obtenir mon rabais d'EquiPass?

Si vous présentez une demande pour la première fois une carte avec le rabais EquiPass déjà appliqué vous sera envoyée sans frais. Vous devrez alors l'enregistrer dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous renouveler votre rabais EquiPass, veuillez fournir le numéro de la carte PRESTO enregistrée à votre nom; le rabais sera appliqué à distance. Si vous avez perdu votre carte, vous devrez en acheter une nouvelle au coût de 4 \$ (un chargement minimal pourrait être requis, selon le lieu) et transférer l'information de votre ancienne carte sur la nouvelle, incluant l'enregistrement avant de faire votre demande et vous assurer que le numéro de votre nouvelle carte Presto estindiqué sur le formulaire pour que le rabais puisse être appliqué à distance.

Comment puis-je profiter du rabais EquiPass activé à distance?

Vous devez vérifier ou utiliser votre carte PRESTO dans les 30 jours suivant l'activation du rabais. Vous pouvez vérifier votre carte à différents endroits : dans une distributrice de billets d'OC Transpo, au Shoppers Drug Mart, au Loblaws/Real Canadian Superstore, dans un centre de service à la clientèle d'OC Transpo ou dans un centre du service à la clientèle de la Ville d'Ottawa participant. Vous pouvez aussi passer votre carte sur le lecteur de n'importe quel autobus d'OC Transpo ou de l'O-Train pour payer votre passage.

Je suis un client de Para Transpo. Comment puis-je obtenir mon rabais d'EquiPass?

Lorsque vous remplissez votre demande, assurez-vous d'indiquer le numéro de client de Para Transpo de chaque membre de la famille admissible. Si vous utilisez ParaPaie, l'équipe d'Equipass contactera Para Transpo pour que le rabais soit appliqué à votre compte. Si vous utilisez les services de Para Transpo et d'OC Transpo, vous devrez suivre les instructions ci-dessus pour faire appliquer le rabais à votre carte PRESTO.

Quelle est la durée de validité de mon rabais d'EquiPass?

Votre rabais EquiPass sera valable pendant environ deux ans en fonction de votre anniversaire de naissance. Certains demandeurs n'ayant pas tous les documents exigés devront renouveler après un an, au moment de l'obtention de leur avis de cotisation lorsqu'ils auront déposé leur déclaration de revenus. La date d'expiration de l'EquiPass sera indiquée dans la lettre d'approbation que vous recevrez d'OC Transpo ou sur votre compte en ligne à prestocard.ca/fr-ca.

Ai-je besoin d'une carte PRESTO?

Si vous prenez l'autobus ou l'O-Train, oui. L'EquiPass est seulement offert sur PRESTO. Il est aussi possible d'appliquer le rabais aux comptes ParaPaie.

Pourquoi dois-je enregistrer ma carte PRESTO?

Comme l'EquiPass n'est pas transférable, vous êtes la seule personne qui peut utiliser votre carte PRESTO. Il faut donc l'enregistrer avant de présenter une demande. Si vous recevez une nouvelle carte, vous devez vous assurer qu'elle est enregistrée dans les 30 jours suivant l'application du rabais. Le rabais appliqué à une carte non enregistrée pourrait être annulé.

Combien de temps faut-il pour obtenir mon rabais d'EquiPass?

Le processus d'approbation prend au moins 30 jours ouvrables (ou environ 6 semaines) une fois votre demande est reçue. Des volumes plus élevés pourraient entraîner des délais d'approbation plus longs à certaines périodes de l'année (comme en avril). Pour les demandes reçues par la poste, veuillez prévoir un délai de livraison supplémentaire.

Je n'ai pas recu de réponse. Que dois-je faire?

Vous pouvez écrire à <u>equipass@ottawa.ca</u> ou composer le 613-560-5000 pour vérifier l'état de votre demande. Les clients sourds ou ayant une déficience auditive peuvent utiliser le service de relais téléphonique de leur fournisseur de services ou appeler le Service de relais Bell au 1-800-855-0511 pour joindre OC Transpo. Veuillez ne pas communiquer avec nous avant que 30 jours ouvrables (ou environ 6 semaines) se soient écoulés depuis l'envoi de votre demande.

Formulaire de demande et de consentement pour l'EquiPass



Partie 1 — Renseignements sur le demandeur principal (en caractè	res d'imprimerie S.V.P.)		
Nom du demandeur principal :	Nº de référence de la demande (à l'usage d'OC Transpo seulement) :		
Adresse municipale :	Ville et province :	N° de téléphone : Principal :	
Appartement :	Code postal :	Autre :	Travail □ Cellulaire □
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	Code postal :	Adresse de courriel :	
Quelle est la meilleure façon de vous contacter?			
□ Courriel □Téléphone □Poste			

Composition du ménage (famille)

- Tous les membres de la famille (conjoint/partenaire et enfants de 17 ans et moins) doivent être inclus dans la demande et dans les documents requis.
- □ La vérification du revenu se fera selon le nombre de parents et d'enfants à charge de moins de 18 ans.
- Si plus d'une famille ou d'un enfant adulte vivent sous le même toit, un formulaire de demande distinct doit être soumis par famille ou par enfant adulte.
- □ Les adultes célibataires doivent présenter une demande distincte.
- □ S'il y a plus de six personnes dans votre ménage (famille), veuillez ajouter une page supplémentaire et fournir tous les renseignements requis pour chaque demandeur.

Nº du demandeur	Nom	Lien avec le demandeur principal	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Revenu annuel NET (ligne 236 de l'avis de cotisation)	Documents à l'appui soumis (avis de cotisation/talons de paie/ACE)	Vous demandez l'EquiPass? Si c'est le cas et que vous avez une carte PRESTO enregistrée, veuillez en indiquer le numéro.	
1		Je suis le demandeur principal et j'ai plus de 18 ans.		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
2		Je suis l'époux (épouse) ou conjoint(e) de fait du demandeur principal.		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
3		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		□ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
4		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
5		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
6		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
7		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	
8		☐ Enfant (17 ans ou moins) ☐ Autre		\$		☐ Oui–N° de carte PRESTO: 312401	

Partie 2 – Décrivez votre situation actuelle							
Est-ce qu'une personne dans votre ménage (famille) est arrivée au Canada au cours des 18 derniers mois?		1 (a). Si oui, veuillez fournir les documents à l'appui, notamment les fiches d'établissement, les talons de chèques du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ou d'autres relevés de paiement.					
		1 (b). Si oui, recevez-vous actuellement des prestations pour le transport du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) du gouvernement du Canada?		☐ Oui ☐ Non	Nº du demandeur :		
2. Est-ce qu'un demandeur est client de Para Transpo?	2. Est-ce qu'un demandeur est client de Para Transpo?			2 (a). Veuillez fournir tous les numéros applicables des clients de Para Transpo.			
N° du demandeur et n° d'identification Para Transpo : N° du dema	ındeur et nº d'ident	ification Para Transpo :	a Transpo : Nº du demandeur et nº d'identification Para Transpo :				
Avez-vous besoin d'aide pour communiquer avec Ouinous? Oui		fournir les coordonnées d'u	ne personne-ressource :				
Nom de la personne-ressource : Adresse de co	urriel : N°	de téléphone (jour) :	Lien avec le(s) demar	ndeur(s) :			
Partie 3 – Déclaration, consentement à la vérification des	renseignemen	ts et acceptation des	conditions du programme EquiF	ass			
En signant, tous les demandeurs âgés de 18 ans et plus reconnaissent que la Ville d'Ottawa conserve le pouvoir discrétionnaire d'approuver ou de refuser toute demande et : 1. confirment que les renseignements fournis dans le formulaire et les documents financiers personnels à l'appui sont véridiques, complets et exacts; 2. consentent à ce qu'OC Transpo communique des renseignements financiers personnels à la Direction générale des services sociaux et communautaires de la Ville d'Ottawa, au ministère des Services sociaux et communautaires, au gouvernement du Canada, au gouvernement de l'Ontario ou à tout organisme, tout ministère ou toute direction générale de l'une ou l'autre des parties susmentionnées dans le seul but de déterminer et de vérifier l'admissibilité à l'obtention d'un EquiPass si de approuvée par le Conseil le transport en commun (n° 2007-268) de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée. Les renseignements recueillis seront utilisés pour déterminer l'admissibilité à l'EquiPass, administrer les services et faire respecter les conditions du programme. Tous les documents financiers personnels fournis à l'appui de la demande seront détruits après le traitement de celle-ci. Si vous avez des questions sur le programme to la collecte et la conservation de renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Centre d'information du transport en commun au 613-560-5000 ou à EquiPass Quitava ca. Les clients sourds ou ayant une déficience auditive peuvent utiliser le service de relais téléphonique de leur fournisseur de services, ou appeler au 7-1-1 avec un ATS pour communiquer avec CC Transpo. Conditions du programme EquiPass d'EquiPass exicus du rocarde l'EquiPass doit avoir en sa possession une pièce d'ieutité avec phote et êt per prés à la présenter sur demande. L'EquiPass ext l'auge exclusif de l'utilisateur carrégistré et n'est pas transférable. L'EquiPass ex à l'auge exclusif de l'augiPass doit avoir en sa possession une pièce d'ieutité avec derangé sur carrégient el cargés enter sur deran							
N° du demandeur Nom (en caractères d'imprimerie)	1	Signature		Date			
1							
2							